

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE MARSAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/7 500

ECHELLE ZOOM : 1/2 500

PRESCRIPTION DU PLU : 13 septembre 2018

DEBAT SUR LE PADD : 5 décembre 2024

ARRET DU PLU : 25 septembre 2025

ENQUETE PUBLIQUE : Du 11 août au 10 septembre 2026

APPROBATION DU PLU : 1 octobre 2026

4

Bureau d'études Urbadoc Badiane

Directeur : Estienne BADIANE

Cheffe de projet : Pauline LEROUX,

Chargée d'études :

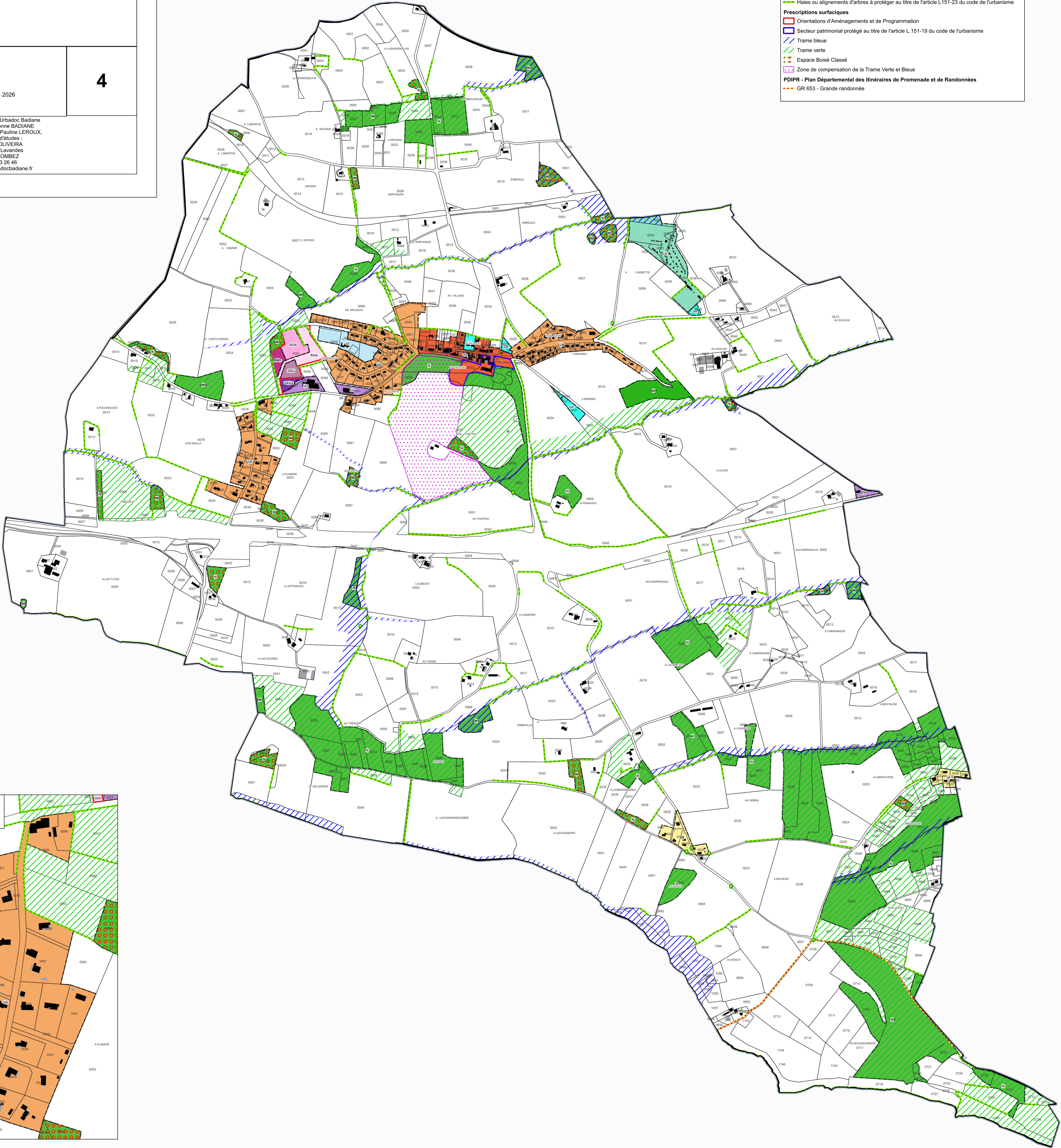
Elisa DE OLIVEIRA

1 rue des Lavandes

32200 LOMBEZ

05 80 43 28 46

contact@urbadocbadiane.fr



Zones urbaines

Ua : Noyau ancien

Ub : Extensions pavillonnaires (continuité du bourg)

Uf : Zone urbaine fermée

Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

Ui : Zone urbaine à vocation de loisirs

Uj : Zone urbaine à vocation touristique liée au camping

Ux : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales, industrielles et commerciales

Zones à urbaniser

AJa : Zone à urbaniser immédiatement

AJb : Zone à urbaniser après 2030

AJc : Zone à urbaniser après 2035

2AU : Zone à urbaniser fermée à vocation d'habitat

2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités

Zone agricole

A : Zone agricole

Zone naturelle

N : Zone naturelle

Prescription ponctuelle

Arbres remarquables à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Prescription linéaire

Haies ou alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Prescriptions surfaciques

Orientations d'Aménagements et de Programmation

Secteur patrimonial protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Trame bleue

Trame verte

Espace Boisé Classé

Zone de compensation de la Trame Verte et Bleue

PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées

GR 653 - Grande randonnée

